



Organisme Notifié N° 0370

CERTIFICAT



No. **0370-CPR-1019**

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction:

CIMENT: CEM II/B-L 32,5R

Mis sur le marché par:

CEMENTVAL MATERIALES DE CONSTRUCCIÓN, S.L.

C/ MORATIN, 17 4ª PLANTA
46002 VALENCIA (ESPAÑA)

Et fabriqué dans son site de production:

FÁBRICA DE CEMENTO DE SAGUNTO

POL. IND. QUÍMICO, S/N
(ACCESO POR CAMI GRAU VELL P.K.0985)
46520 SAGUNTO (VALENCIA - ESPAÑA)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 197-1:2011

sous système (1+) pour les performances décrites ci-dessus dans ce certificat sont appliquées et que **le produit de construction accomplit toutes les exigences prescrites pour ces performances.**

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 6 août 2010 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative. Ce certificat est confirmé en date du 13 juillet 2018.

Le suivi sera réalisé avant août 2019

Bellaterra, 13 juillet 2018

p.a. Applus⁺
LGAI TECHNOLOGICAL CENTER, S.A.

Xavier Ruiz Peña
Managing Director, Product Conformity B.U.

